

THE
CATHOLIC
CHURCH
IN
THE
UNITED
STATES
OF
AMERICA

BY
JAMES
FENIMORE
COOPER

WITH A HISTORY OF
THE
CATHOLIC CHURCH
IN
THE
UNITED
STATES
OF
AMERICA

BY
JAMES
FENIMORE
COOPER

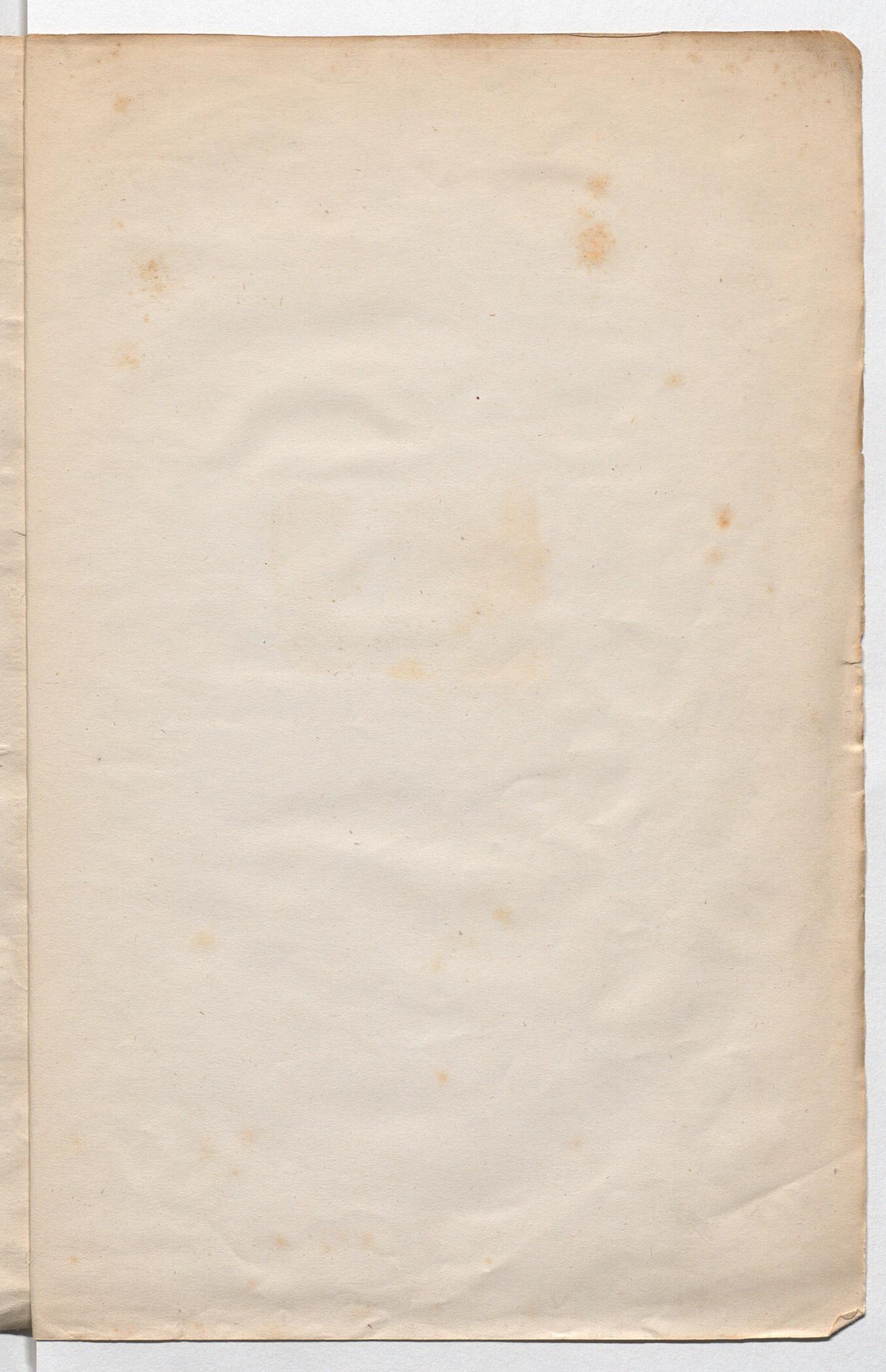
WITH A HISTORY OF
THE
CATHOLIC CHURCH
IN
THE
UNITED
STATES
OF
AMERICA

BY
JAMES
FENIMORE
COOPER

WITH A HISTORY OF
THE
CATHOLIC CHURCH
IN
THE
UNITED
STATES
OF
AMERICA

BY
JAMES
FENIMORE
COOPER





Jean Raymond, esquier, sieur de la Chartellenye
de Bourzac, y demeurant.

16 avril 1612. Contrat portant qu'Hance des ffaies auxquels
Mons^{ieur} le due de Joyeuse, comme tuteur de Mademoiselle de
Marie de Bourbon, avoit été condamné, pour raison de
la rente de 90^{tt} loguée à Cadouin par Jean de
Mareuil, évêque d'Uzès.

passé devant Denis Turgis, notaire à
Paris.





*Les Familles VAUTHIER, DENIS et CHAPPÉ vous prient de
leur faire l'honneur d'assister aux Obsèques de Monsieur
EDMOND VAUTHIER, architecte, décédé aujourd'hui
8 avril, dans la 43^e année de son âge, muni des Sacre-
ments de l'Eglise.*

*Le Service aura lieu demain lundi, à une heure de
l'après-midi, dans l'église paroissiale de Saint-Front.*

*On se réunira à la maison mortuaire, route de Paris,
n° 10.*



Périgueux , 8 Avril 1866.

— Hier ont eu lieu au milieu d'une nombreuse assistance, malgré le temps épouvantable qui a duré toute la journée, les funérailles de M. Vauthier, architecte préposé à la direction des travaux de Saint-Front. M. Vauthier, jeune encore, a été enlevé rapidement à sa famille et ses amis par une angine qui, en trois jours, a triomphé de sa constitution, robuste pourtant. Il laisse inachevée une œuvre grandiose, qui eut suffi à la renommée d'un grand artiste, et qu'il conduisait avec autant d'intelligence que de savoir, sous l'inspiration de M. Abadie dont les idées et les dessins ne pouvaient trouver un meilleur interprète. Il y a dix ans que cette réédification colossale est commencée, et M. Vauthier fut dès le début le bras droit de l'architecte diocésain qui l'a projetée et entreprise. Pendant ces dix années, appelé sur bien des points du département, le vaillant travailleur a rebâti bien des églises, construit grand nombre de maisons particulières, tracé bien des plans, dont sa mort, hélas ! devait laisser tant d'inachevés ! C'était un homme de talent et d'avenir ; sa perte, cruelle pour les siens, trop prompte pour tous, sera vivement ressentie dans le Périgord entier. *Périgueux, 11 avril 1866.*

— L'Empereur vient d'accorder sur sa cassette 80 mille francs, pour aider les RR. PP. Trapistes, dans leurs travaux d'amélioration agricole des Dombes. La maison fondée par ces religieux, dans une pensée de dévoûment et de salut public au milieu de ce pays insalubre, a pour prieur le représentant d'une de nos plus anciennes et illustres maisons du Périgord, M. le M^{me} de Ladouze d'Abzac, connu dans son ordre sous le nom de Père Marie-Augustin, et dont le château paternel s'élève à quelques kilomètres de Périgueux, dans la commune de Champcevinel.

Ce zélé religieux, qui a tout abandonné, richesse et position heureuse dans le monde, pour la pauvreté volontaire, vient d'être nommé abbé de son monastère, érigé en abbaye dernièrement par bulle pontificale. Il a dû être bénit solennellement hier en cette qualité en présence de plusieurs membres de sa famille, qui ont fait le voyage de la Bresse pour assister à cette touchante et belle cérémonie.

Il a été question de l'établissement d'un couvent de trapistes dans la Double, et ces moines défricheurs, comme à Staouéli, comme en Bretagne, comme dans le Maine, comme dans les Dombes, comme partout, apporteraient la richesse et la santé au dépens de leur vie ; mais on assure qu'en ce moment ils manquent de sujets disponibles. C'est que c'est une rude existence que celle que ces vaillants cénobites, que tant de braves gens ignorants et qui ne voudraient pas se charger d'aussi durs travaux, appellent avec naïveté des fainéants. Combien de laborieux travailleurs qui s'effraieraient de la tâche entreprise par ces *paresseux* !

(Archiv. t. I. p. 356.)

Contrat de Vente de la Baronie de Mareuil
fait par Henri de Bourbon, duc de Montpensier,
duc de France à Messire François Comte
d'Escars.

D' Escars, Du 26 Novembre 1594. Henri de Bourbon, porloit
la barre de Mareuil, comme heritier de la miev Renie d'Anjou, marquise de
Mazieres, laquelle etait fille unique Nicolas d'Anjou marquis de Mazieres
et de Gabrielle de Mareuil.

Maitre Jean Graterau, receveur de la seigneurie de Mareuil,
lorsque le Comte d' Escars acheta cette seigneurie.



5 Juillet 1607. — Arrest du parlement de
Bordeaux qui condamne les detentuors de la terre
de Marueil à payer à l'abbaye de Cadouin les
arrisages de la rente de gott signés par messire
Jean de Marueil, trésorier d'Orléans



Le 22 avril 1547.

Transaction faite entre Messire Nicolas d'Anjou,
comte de Saint-Fargeau et pays de Puissey (^{Puyssae} Sickerie),
Seigneur de Maizières et Marcil et Dame Gabrielle
de Marcil, sa femme, d'une part,
Et Messire odet de Bretaigne, abbé de Cadouin,
tant pour lui que pour les religieux de ladite abbaye,

Par laquelle s'endit d'Anjou et de Marcil promettent
de payer audit abbé 90 francs rente, chaus ans, pour
l'entretienment de la fondation faite par Messire Jean

J. Marçil, évêque d'Uzès.

Mensarit missam quotidianam in ecclesia
B. Marie de Caduino anno 1483. (Gallia christiana. tomus
VI, pag. 643)

Jean J. Marçil, évêque d'Uzès mourut à la fin du
mois de juillet ou juant-être au commencement d'aout 1483.
(Gallia christ.) - Cette rente fut mal payée ; dès à propos des religieux
de Cadouin avec les héritiers ou détenteurs de la terre de Marçil. Gabriel Martel
abbé de St Blançac fut chargé de la recouvrement des Relig. de Cadouin le 29 Septembre
1608 pour poursuivre le payement de cette rente dont les arriérages n'étaient pas
payés depuis 29 ans et 1/2 soient à la somme de 2130 livres



Contrat de Vente de la terre et Seigneurie
de Bourgane, fait par Jean-Louis de La Valette
duc d'Épernon, pair et Colonel général de France,
à Jean de Raymond, écuyer, le 21 Juin 1604.



Cette notice sur Cadouin a paru dans le journal
le Périgord des 9, 10 et 11 Mars 1864.

Elle a été reproduite dans le Journal la Dordogne
des 9 et 12 Mars 1864.

Au moment où M^e l'abbé Dion remisait tous
ces articles pour les publier en brochure, M^{gr} Dabost,
Évêque de Périgueux, à qui le travail n'avait pas été
communiqué, s'opposa à sa publication, Soulant,
dit-on, faire un ouvrage sur le Saint-Suaire pour
en renouveler le pèlerinage.

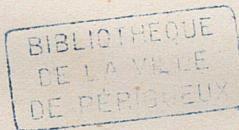
Cette notice dans l'état d'imperfection typo-
graphique où elle se trouve, n'a été tirée qu'à
quinze exemplaires, dont six ont été remis à
l'auteur. Elle contient quelques additions qui ne se
trouvent pas dans les journaux le Périgord et la Dordogne.

Il y a aussi une suppression. M^r. Dion, dans ses journaux privés,
reconnait que mes lumières et mes bontés lui ont servi dans son travail.
Le fait est que je En termes moins grossiers cela peut dire que
j'ai communiqué à M^r. l'abbé toutes les notes que j'avais recueillies ^{sur la table} pendant 25 ans. ~~sur tout~~ C'est de la plus exacte vérité.

Cette reconnaissance lui faisait sans doute espérer avoir tout
le mérite des recherches qui se trouvent consignées dans sa notice ; il
a entendu le témoignage qui me concernait et ma faute seulement
le mérite, s'il y en a un, de lui avoir communiqué l'histoire du
Saint-Suaire, aiguille fort rose, il est vrai, et qu'il lui ait
été impossible de trouver dans aucune des bibliothèques de Périgueux.



DU très-Saint Sacrement
de
Notre Seigneur Jésus-Christ,
reposant
en la Sainte église de Cadouin,
par S^r. Dion,
professeur de dogme au Séminaire
de Périgueux.



Périgueux
Imprimerie Julien Bouvet.

1864.

E.P.
PZ 629
C
NECO101

... mind and it at
Mind and memory all
mind memory and
memory and the will
memory and the will

memory

the will

the will

Dion

« Cadouin, lieu de singulière dévotion et renommé par toute la France, voire en plusieurs endroits de la chrétienté pour les précieuses reliques d'un des Suaires de notre Sauveur. »

Antiq. de la France, p. 780, éd. de M. DC. XXXI.

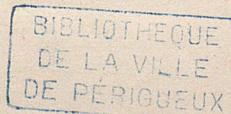
L'église de Périgueux et de Sarlat possède dans le saint Suaire de Cadouin un véritable trésor. Bien que ce dépôt sacré n'ait pas cessé d'être parmi nous l'objet d'un culte particulier, depuis la révolution, il est loin de recevoir les honneurs que lui avait rendus la piété des siècles précédents. Au xv^e siècle, le P. Léonard Frizon, célébrant dans ses poésies latines ce *très-antique et très-assuré monument de la religion, cet ornement brillant de la France : Religionis antiquissimum certissimumque monumentum, Galliae amplissimum..... ornementum* (1), le proposait à la vénération publique, *ad venerationem propono*. Sans exclure le noble but que voulait atteindre dans ses vers l'illustre religieux, la présente étude n'est qu'un acte d'amour et de reconnaissance envers le saint Suaire, fait tout haut par une âme chrétienne qui, ayant réuni pieusement les principaux documents relatifs à cette insigne relique, les vient présenter simplement à quelques-uns des enfants de la sainte Église. Que le culte du saint Suaire recouvre enfin parmi nous son antique splendeur ! Et, puisque nous assistons à l'heure sainte de la résurrection de nos vénérables traditions, que parmi toutes, que par-dessus toutes, celle-ci reprenne sa place d'honneur !

..... Sic age, Franciam
Tuere ; sic rursus per omnes
Christiadas tua fama currat ! (2)

(1) Leonardi Frizon, S. J. *Opera poetica*, tom. II. p. 312.
Paris, M. DC. LXXV.

(2) L. Frizon, p. 327.

PL 629



I.

Il existe plus d'un suaire de notre Seigneur. La manière d'ensevelir chez les Juifs en exigeait un certain nombre. Le Corps adorable de Jésus-Christ fut mis dans le tombeau, enveloppé de parfums et entouré de plusieurs linges. Saint Mathieu nous l'apprend (ch. xix. v. 39 et 40). Après la résurrection, S. Pierre trouva le suaire qui avait été placé sur la tête du divin crucifié et sur le haut de son corps, mis à part et séparé des autres linges : *Sudarium quod fuerat super caput ejus, non cum linteaminibus sed separatim involutum.* (S. Jean. xx. v. 7.) C'est dans un semblable état que le même évangéliste nous représente Lazare quand il sortit de son sépulcre. (S. Jean. xi. v. 44.)

Il n'y a donc rien, il ne peut y avoir rien d'étonnant à ce que plusieurs églises se glorifient du bonheur de posséder des saints Suaires. Il serait même surprenant qu'il n'en fut pas ainsi. A défaut de l'histoire, la raison, le cœur et la foi nous diraient avec quel pieux respect on conserva, dès les premiers jours de l'Eglise, les reliques des Saints, avec quelle attention surtout on poursuivit du soin le plus vigilant les instruments qui avaient été consacrés dans la Passion par le contact du corps vénérable du Fils de Dieu, et avaient ainsi coopéré immédiatement à la rédemption du monde. On peut assurer, en toute vérité, que la tradition s'empara d'eux dès le principe pour ne les quitter jamais. Il y a eu plusieurs Suaires, il doit donc exister diverses traditions affirmant la présence en divers lieux de ces linge vénérables.

Tous les monuments concernant celui qui repose dans l'église de Cadouin s'accordent à nous assurer que c'est celui dont parle l'apôtre saint Jean et qui se trouvait sur la tête de Jésus-Christ. Le plus ancien écrivain qui nous en parle est le vénérable Bède ou le

très-vieil auteur du traité de *Locis Sanctis*. Baronius, dans ses *Annales* (ann. 678), Ribadéneira, dans sa *Vie des Saints*, Marchant, dans son sermon de l'invention de la sainte Croix, et autres écrivains estimables, ont répété son récit. Un juif vola cette relique. Elle lui apporta les biens de l'âme : il se convertit, et celles du corps : il s'enrichit. A son lit de mort, il fit deux parts de son héritage, l'une comprenant le saint Suaire, l'autre se composant de richesses de ce monde. Il les présenta au choix de ses deux enfants. L'aîné préféra l'argent, et, par une punition manifeste, en peu d'années il fut réduit à une extrême indigence. Le plus jeune trouva dans son Suaire un talent qui fructifia à la fois pour le temps et pour l'éternité. Cette bénédiction s'étendit sur sa maison jusqu'à la cinquième génération. La précieuse relique tomba alors entre les mains des juifs infidèles, et leur rapporta encore, mais seulement des biens temporels. Les chrétiens, désirant vivement rentrer en possession d'un si grand trésor, les infidèles, ne voulant à aucun prix s'en désaisir, il s'éleva entr'eux une grande discussion. Pour la calmer, les contendants eurent recours à Mahurias, roi des Sarrazins, successeur d'Omar, *qui nostrā cōtate fuit*, dit l'écrivain. Ce prince pensa qu'un prodige trancherait le différend et montrerait la volonté et la puissance du Dieu des juifs et des chrétiens. Un grand feu est allumé, le saint Suaire y est jeté ; mais, chose admirable, il voltige au-dessus des flammes et va se reposer enfin entre les mains d'un chrétien perdu dans la foule.

Tel est le récit de l'auteur du livre de *Locis Sanctis*. Telle la tradition qui s'attachait à cette relique sacrée : *Quod noster frater Arculphus vidit et osculatus est, mensuram habens longitudinis quasi octo pedes*. Elle fut consignée dans la relation du voyage de l'évêque Arculphe en terre sainte, que nous avons encore. Elle suivit, en Occident, le saint Suaire.

Entre autres résultats précieux, les Croisades valurent à l'Occident un grand nombre de saintes reliques, dont il est fait mention dans l'histoire de l'Eglise. Le Périgord, en particulier, leur dut son saint Suaire.

Nous lisons dans le Dictionnaire de Moreri, tome II, p. 413, au mot Cadouin : « Quelques-uns disent que, » ce fut Raimond de St-Gilles, comte de Toulouse, » qui apporta le saint Suaire en France. » Cette assertion n'a aucun fondement : elle est peut-être basée sur le séjour prolongé que fit cette relique dans la capitale des comtes de Toulouse, à qui on attribua ainsi le bonheur de l'avoir portée de la terre sainte. Ce sentiment est isolé et sans preuve.

A côté de la relation du pélerinage d'Arculphe en Palestine, on lit, en très-ancienne écriture, une vieille chronique. Adhémar de Montheil, évêque du Puy, légat du Saint-Siège dans la première croisade, rencontra notre saint Suaire à Antioche, où on l'avait porté, ainsi que bien d'autres reliques, pour le soustraire aux profanations des musulmans, qui, en ce temps-là, foulaien aux pieds la cité sainte. Grâce à son éminente position, il en put faire l'acquisition l'an 1098. Mais, sur le point d'être enlevé par la maladie qui fit périr tant d'autres guerriers, il remit son trésor à un prêtre de son Eglise. Ce prêtre se hâta de s'embarquer. Frappé à mort lui aussi durant la traversée, il laissa son dépôt à un ecclésiastique attaché à sa personne et originaire des environs de Cadouin. Le chanoine Tarde, le savant annaliste de l'Eglise de Sarlat, raconte comment cet ecclésiastique s'y prit pour sauver la sainte relique en la cachant à l'ardente convoitise des autres chrétiens, ses compagnons. Il prit « un baril, au milieu duquel il fit un moyen de » bois qui le divisa en deux. Dans l'une de ces parties,

» il y mit ce sacré linge, et dans l'autre il y mettait sa
» boisson; et en cette sorte le porta dans son pays
» natal, dans une église proche Cadcuin, laquelle il
» avait en charge. » Ainsi, comme le remarque le
P. Dupuy, la mort de l'évêque Adhémar « *revint au
profit spirituel et bonheur de cette province.* »

Ce fut vers l'an 1112, comme l'assurent la chronique citée plus haut, le chanoine Tarde et les autres historiens en général, que le saint Suaire fit son entrée en Périgord. Avec lui furent apportées la tradition, qui en était inséparable, et la narration des événements, auxquels il se trouvait mêlé. (1)

L'humble sanctuaire du pauvre clerc n'était pas le dernier asyle que Dieu avait destiné à abriter le linge glorieux. Un prodige éclatant le montra bientôt. Au milieu d'un violent incendie qui, en l'absence du prêtre, consuma le village et l'église, le saint Suaire, déposé près de l'autel, resta intact. Les moines de Cadouin, récemment établis dans le voisinage, accoururent et l'emportèrent dans leur retraite, prétendant qu'il leur appartenait « pour » l'avoir conservé au hasard de leur vie (2). »

(1) « *Sudarium Domini de quo suprà tetigimus in historiâ Antiochenâ, modò est in Abbatia de Caduinii...* » Voir toute cette relation Ex. Chron. Alberici, chez les Bénédictins de S. Maur, Recueil des Historiens de Gaule, etc., t. XIII. p. 695. Paris, 1786. — On la voit aussi dans la Collection dite de Dom Grenier, t. LXXVI, p. 75.

(2) Tarde, p. 112. Nous citons toujours la copie Gillet appartenant à la Bibliothèque de Périgueux. — Le *Propre du diocèse de Sarlat de 1677* (Paris, Muguet) met cet événement à l'an 1117.

Cadouin ! tel était l'endroit providentiellement destiné de Dieu pour recevoir l'un des Suaires de Notre-Seigneur. Situé dans une gorge profondément encaissée entre deux chaînes de hautes collines, ce lieu silencieux et désert était bien choisi pour être le tombeau vivant d'une relique de la mort du Fils de Dieu. Les vieilles annales font sur ce site des remarques qui conduisent à cette pensée. Son nom même aurait, paraît-il, prophétisé dès le principe ses destinées à venir et ses gloires futures. (1)

En 1114, le bienheureux Robert d'Arbriselles, dans ses courses apostoliques, vint à Périgueux. Devant l'évêque, Guillaume d'Auberoclie, et le chapitre de la collégiale Saint-Front, « il fit un si divin sermon, » qu'on le jugea digne de le récompenser par une donation. » On lui donna la terre de Cadouin, possession de l'évêque et du chapitre, pour y établir des religieuses de Fontevrault (2). Le ciel avait d'autres desseins. En 1115, le B. Robert, de concert avec l'abbesse de Fontevrault, Pétronille de Chemillé, céda les biens dont l'évêque et le chapitre du Puy-Saint-Front, ainsi que les seigneurs de Beynac et de Biron (3) lui avaient fait présent, à Géraud de Sales, ami de Robert, *socio meo... amicissimo*, une des plus pures gloires monastiques du Périgord (4). Ce bienheureux se mit

(1) « Par un rapprochement assez bizarre, l'endroit où est conservé le Suaire, *Cadouin*, signifie en celtique, d'après Bullet, *conserver linge*. » *Guienne Historiq. et Monum.*, t. I. p. 127.

(2) Cette donation se lit au tome CXLXII de la *Patrologie* de M. Migne, col. 1095.

(3) Cette donation de Guill. de Biron est indiquée dans les Tables chronolog. de Brecqigny, t. II. p. 450, et dans d'Achéry, *Spic.* t. XI. p. 314. Deux autres sont indiquées à la suite de celle-ci.

(4) La donation se voit au même tome de la *Patrologie*, col. 1088.

— 7 —

sous la juridiction d'Henry, abbé de Pontigny, « et à » raison de ce, cette abbaye de Cadouin, se reconnaît » la septième de la filiation de Pontigny et l'onzième » de l'ordre de Cîteaux. » C'est aux premiers religieux de cette Maison que Dieu voulut confier la garde du saint Suaire. Ils le recueillirent dans l'incendie dont il vient d'être parlé, et le portèrent dans leur monastère, « auquel ce bon ecclésiastique, quelques jours après, » vint faire ses humbles suppliques de leur rendre ce » qu'il avait apporté au péril de sa vie; et ne l'ayant » pu obtenir, supplia affectueusement le supérieur de » le recevoir au nombre de ses religieux ; ce qu'ayant » obtenu, il consacra le restant de ses jours pour » vivre et mourir aux pieds de la sainte relique (1). » Il la garda toute sa vie (2), il mourut en l'aimant et « fut » enterré dans le sépulchre qui relève deux pieds sur » le pavé de la chappelle de la Magdeleine, » non loin du Suaire qu'il avait tant chéri, beaucoup l'estimant saint.

L'Orient, célèbre par le séjour et les visions des patriarches et des prophètes, illustré par la vie et la mort du Verbe de Dieu fait homme, ne devait pas toujours tout avoir. Pierre, le fondement vivant de la sainte Eglise, transporta l'arche divine à Antioche, d'abord, et à Rome ensuite, c'est-à-dire au cœur de l'Occident; ainsi marcha dans ses vols merveilleux et ses élancements surnaturels la Maison de Lorette; ainsi notre Suaire; ainsi enfin tous les principaux monuments de la piété chrétienne. Pour enflammer le cœur des fidèles, le Fils de Dieu voulut que les reliques de sa passion fussent disséminées en divers lieux; et pour peu qu'on y fasse attention, Cadouin occupe une place convenable dans cette sorte de carte surnaturelle et mystique.

(1) Dupuy. — *Estat., etc.*, p. 29, p. II.

(2) Tarde. — *Mémoires*, p. 112.

Pour abriter le saint Suaire, il fallait un monument majestueux. Les moines se mirent à l'œuvre. « Ce fut » l'an mil cent dix-huit qu'ils commencèrent à bâtir » l'église qui est aujourd'hui sur pied et fut parachevée et consacrée l'an mil cent trente-neuf (3). La vieille chronique déjà citée dit : « *In hoc loco magna habetur Ecclesia in honore de Sudario quod in sepulchro super caput et corpus.... fuit.* » L'ancienne église, la Salvétat, était dédiée à la sainte Vierge, ainsi que le prouvent deux inscriptions qui nous ont été conservées. La nouvelle fut pareillement dédiée à Notre-Dame.

Très-solenellement consacrée, non en 1139, comme l'a dit plus haut le P. Dupuy, mais en 1154, le dimanche, cinq des nones d'octobre (4) par les évêques de Périgueux, d'Agen et d'Angoulême, en présence de onze Abbés, protégée par la très-sainte Mère de Dieu, abritant le Suaire de son divin Fils, elle fut toujours doublement vénérable. Elle a bravé les siècles et les révolutions, elle est debout sous nos yeux et nous pouvons l'admirer encore.

Notre but n'est pas de la décrire en détail ni d'en donner une monographie, bien qu'elle mérite assurément l'honneur d'une étude spéciale. « Elle est d'abord très-remarquable par son architecture, qui est tout en plein cintre, avec la corniche en damier qui se retrouve dans tant d'églises romanes. La voûte seule est en ogive très-primitive. La façade-

(3) Dupuy, p. 30.

(4) *Prop. de Sarlat de 1677*, p. 67.— C'est la date donnée par le *Gallia Christiana*, dont voici la traduction : le 4^e Abbé fut Ramulphe, sous lequel eut lieu, l'an 1154, indiction 3^e, épacte 15^e, le 5 des Nones d'Octobre (3 de ce mois), jour de Dimanchela, Dédicace de l'église de Cadouin. Elle fut faite par Raymond, évêque de Périgueux ; Hélie, évêque d'Agen ; Hugues évêque d'Angoulême. Cette église fut consacrée en l'honneur de notre Seigneur, de la sainte Vierge et de tous les Saints... Anastase IV, souverain Pontife...

» est originale : elle offre un couronnement semi-
» hexagonal, soutenu par une colonnade de neuf ar-
» cades en plein cintre, d'une grande élégance. C'est
» un type tout-à-fait méridional, de même que la pe-
» tite coupole qui s'élève au-dessus du transept. Le
» chœur est parfait, et les enroulements en feuillages
» des cinq croisées qui l'éclairent, d'une grande dé-
» licatesse, malgré le badigeon qui les recouvre (1). A
» la voûte de ce chœur, se trouve la peinture la plus
» remarquable du moyen-âge que j'aie rencontrée en
» France : c'est une fresque qui représente la résur-
» rection de Notre Seigneur (2). En Italie, cette fresque
» qui rivaliserait avec quelques-unes des plus célè-
» bres que j'aie vues, serait à peu près de la fin du
» xv^e siècle. Je ne connais pas assez l'histoire de
» l'art en France pour en conjecturer la date même
» approximative, et, dans le pays, on n'a pu fournir
» aucun renseignement ni sur son époque ni sur son
» auteur...

» A côté de cette église, se trouve un autre chef-
» d'œuvre, car on dirait que les chefs-d'œuvre des
» trois arts se sont donné rendez-vous dans ce coin
» de terre oublié et presque inconnu dans les envi-
» rons mêmes. C'est le cloître intérieur de l'ancien
» monastère, vrai bijou de l'époque la plus brillante
» de la transition qui a précédé la Renaissance, mar-
» qué au sceau de l'influence mauresque et orientale
» qui envahit alors l'imagination française. Je crois
» qu'il n'existe pas en France un morceau de ce temps
» plus riche, plus fini, plus orné. Si on avait le cou-
» rage d'y trouver un défaut, ce serait la profusion
» des détails, la beauté vraiment trop coquette des or-

(1) Elle est en forme de croix latine, ayant trois nefs, termi-
nées par trois absides. Elle a 48 mètres de longueur ; de
largeur au transept près de 23 mètres ; et de longueur dans
la nef et les deux bas côtés près de 20 mètres. — La façade a
été prise à la chambre obscure par M. A. Charrière.

(2) Cette résurrection ayant été pour le saint Suaire une
source de gloire, la fresque qui la représente est par-là même
une glorification du S. Suaire.

» nements. On est tenté de croire d'abord que l'imagination du sculpteur s'est abandonnée sans peine à ses caprices; mais en examinant de plus près, on reconnaît qu'il n'y a rien dans cette incroyable abondance qui ne soit strictement en harmonie avec la sainteté du lieu, rien qui n'ait été dominé par une inspiration profondément religieuse... (1). »

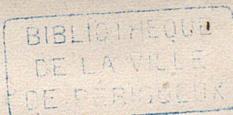
Oui, cela est vrai, à Cadouin, dans un désert, « se trouvent enfouis des chefs-d'œuvre de peinture, » de sculpture et d'architecture, » entassés par la piété des siècles, et c'est un hommage éloquent que l'art a rendu à la présence du Saint-Suaire. Chose digne de remarque, tous les détails du trône de l'Abbé se rapportent à la passion de Notre-Seigneur dont l'église possédait une relique si brillante. En voici les sujets : Adam et Eve chassés, Abel tué par Caïn, Noé et sa femme : telles sont les figures ; Jésus-Christ au Calvaire, la sainte Vierge et saint Jean, sainte Madeleine à ses côtés, et le démon enchaîné, telle la réalité ; une procession de religieux, l'Abbé en tête, allant au Calvaire, telle l'application. Les autres sculptures du

(1) M. le comte de Montalembert, œuvres complètes, t. vi, p. 38 et suiv. — C'est par erreur que l'illustre écrivain attribue à S. Bernard la fondation de Cadouin. — Plusieurs auteurs très-connuont parlé en détail des cloîtres de Cadouin. — M. Daguzan, garde général des forêts, chef de service du département de la Dordogne, à Bergerac, a donné plusieurs dessins de l'Abbaye. On peut encore voir, à la fin de l'*Histoire des Villes de Gienne*, une belle reproduction d'une des galeries du cloître. — « Un fait remarquable, dit M. Daguzan, c'est que le temps qui continue l'œuvre destructive de l'homme, dans le cloître de Cadouin, a entrepris à rebours sa tâche de démolisseur, détachant, pulvérisant les pierres les plus récemment posées et paraissant disposé à respecter encore les anciennes constructions. » La providence, en les épargnant ainsi, veut sans doute qu'on se hâte de les réparer.

cloître commentent en diverses manières cette pensée fondamentale de la Rédemption. C'est bien l'idée de la Rédemption qui est sculptée dans les cloîtres de Cadouin. Ce *Jonas* et ce *Job* dont ils redisent l'histoire ne sont que l'image de J.-C., l'*homme des douleurs*, qui resta trois jours dans les entrailles de la terre. Ce *Lazare*, dont l'âme est emportée dans le sein d'Abraham, ce *mauvais riche*, dont les démons attendent le dernier soupir, représentent les hommes qui, profitant de la Rédemption, iront au paradis, et les hommes qui, en dédaignant les bienfaits, tomberont par leur faute dans les enfers. La scène du *jugement dernier* fera ce terrible et éternel discernement, et dans la vie les *vices* et les *vertus* sont mélangés encore plus que sous les arcs séculaires de Cadouin. L'église appelle N.-S. le prix, *talentum*, du monde et c'est le saint suaire qui a renfermé ce talent. Il l'a renfermé sans le garder, car il devait fructifier pour la gloire de Dieu qui éclatera également dans la récompense des bons et la punition des méchants.(1) Telle est l'hymne que chante avec tant d'à-propos le cloître de Cadouin.

Quant à l'Abbaye elle-même, le chanoine Tarde nous dit : « Lorsque le saint Suaire fut apporté à Cadouin, » c'était seulement un petit monastère de moines » blanes, qui vivaient d'aumônes, sous la conduite de » l'un d'iceux et sous l'autorité de l'évêque diocésain. » Ils n'avaient d'autre église que la chapelle de St- » Michel, qu'on voit à présent du côté de l'église et » qui ne sert aujourd'hui que pour la sépulture des » religieux, avec un petit enclos qui paraît plus vieux » que le reste du bâtiment. L'an 1106, l'évêque de » Périgueux leur concéda l'église de la Salvatet pour » la posséder à perpétuité, laquelle a été depuis pa- » roissiale de Cadouin. L'année 1415, ils furent reçus

(1) Le sacrifice d'Isaac représenté dans la 4^e travée de la galerie de l'Est fait une allusion si manifeste au sacrifice de la Croix qu'il est inutile de l'indiquer.



» en l'ordre de Cîteaux... L'an 1118, ils jetèrent les
» premiers fondements de l'église qui subsiste encore
» en son entier, et l'an 1140, le Pape, par Bulle
» expresse, approuva et confirma les concessions faites
» en leur faveur et leur donna certains priviléges...
» Cette Abbaye s'augmenta par la ménagerie des pre-
» miers religieux, par les dixmes que l'évêque et
» Chapitre de Périgueux leur donnèrent et par les
» bienfaits d'une reine d'Angleterre, fille de France,
» des ducs de Guienne, des seigneurs de Biron et
» Beynac et autres seigneurs du pays. » (1)

(1) Mém., p. 113. — Dans la convention, passée entre l'Abbé de Cadouin et celui de Pontigny, devant Adhémar, évêque de Périgueux, et Hélie, archevêque de Bordeaux, insérée dans le tome II, parmi les *instrumenta* du *Gallia Christiana*, on compte sept abbayes filles de Cadouin : Gondonii (Aginn.), Fontis Willelmi (Vazaten.), Fœziæ (Burdigal.), Bonnæ Vallis (Pictav.), S. Marcelli (Cadurcen.), Ardurelli (Albig.), Clarianæ (Elnens.). Tarde y ajoute celle de Beaulieu, au Carbon-Blanc-lès-Bordeaux, p. 115. La fécondité si remarquable d'une petite abbaye périgourdine, qui étonnait Innocent III, s'explique par la présence du saint Suaire qui lui donnait une importance exceptionnelle. — Nous ne parlons qu'en passant de l'Abbaye de Cadouin, et seulement par rapport au saint Suaire qui est l'unique objet de notre étude. Pour ceux qui voudraient plus de détails, on peut indiquer la vie du B. Geraud de Sales dans l'*Amplissima collectio de Martène et Durand*, tome VI. col. 989. La vie de Robert d'Arbrissel, par Balthasar Pavillon, 1667, où l'on trouve des détails sur la fondation. La liste des Abbés est dans le *Gallia Christiana*, tome II. col. 1538 et suiv., la chroniq. de S. Max. col. Hist. de France, XII. p. 405. Hélyot, *Histoire des Ordres religieux*, t. VI. p. 609. L'Abbaye de Cadouin. La Bibliothèque des Chartes, tome III. p. 444, et v^e série, 1862, tome III. p. 299. Le P. Dupuy, *Estat de l'Eglise du Périgord*. Le chanoine Tarde. La Guienne monumentale. Le Chroniqueur du Périgord. Le tome X d'octobre des Bollandistes. L'histoire de la Grande Sauve, t. II, p. 147. Le tome IV du *Novus Thesaurus anecdotorum* en divers lieux.

La tradition du saint Suaire fut peinte dans un tableau qui resta 508 ans dans l'église abbatiale, du côté de l'Évangile. On y voyait « *agraffé* » et gravé sur métal « *l'ancien et autentique tître* » que cite le P. Dupuy, page 27, et dont parle en détail le rare et précieux livre intitulé : « *Histoire du saint Suaire et du sacré Bandeau de Jésus-Christ notre Rédempteur... mise en lumière par les prieur et religieux réformés de ladite abbaye.* » (Paris. M. DC. XLIII.) (2).

Tandis que l'Eglise formait une châsse animée gardant le saint Suaire, tandis que ce tableau et cette inscription avec la tombe où l'humble prêtre dormait le sommeil de la mort en étaient l'authentique immuable, le petit livre qui vient d'être cité en devint par la suite l'authentique mobile et volant, si l'on pouvait parler ainsi. Car, comme le dit M^{gr} de Lingendes, évêque de Sarlat, dans l'approbation qu'il lui donna, et que lui donna, après lui, le théologal de la cathédrale, le 26 octobre 1643, « pour la justification du » contenu en i-celui, avons fait transporter dans » notre palais épiscopal les anciens titres, livres et » registres de ladite abbaye, lesquels nous ont été » représentés en bonne et authentique forme et i-ceux

(2) Nous devons la communication de ce précieux opuscule à M. Lapeyre, bibliothécaire de la ville de Périgueux. — Vers 1820, on voyait à Cadouin, un volume manuscrit relatif à l'histoire de l'Abbaye. — On y voit encore un opuscule contenant, avec quelques notes, les litanies du saint Suaire et d'autres prières en son honneur. — Les auteurs du *Gallia Christiana* parlent d'une histoire du S. Suaire par un anonyme de Cadouin, éditée à Tulle, chez Dalvy, 1682. — Une histoire abrégée du saint Suaire fut aussi imprimée à Angoulême en 1651. — Il existe encore un petit in-4° de 31 pages, contenant l'*abrégé de la même histoire* et renfermant de plus le procès-verbal de Mgr de Lingendes, les détails sur la Confrérie du saint Suaire, etc.

» fidèlement conférez avec ladite histoire et trouvez
» entièrement conformes l'un à l'autre.... » D'où il
résulte que dès le principe, l'Abbaye écrivit chaque
jour sa tradition et recueillit d'âge en âge tout ce qui
concernait le trésor de son saint Suaire : authentique
permanent et variable qui grossissait d'heure en
heure. Ainsi le pratiquait, du reste, tous les monas-
tères qui eurent par-là, en grande partie, occasion de
sauver l'histoire, les arts et les lettres. Le cloître lui-
même, quand il fut bâti plus tard, dans toute sa ri-
chesse, en montrant l'Abbé se dirigeant avec sa com-
munauté vers le calvaire, comme s'il allait chercher
le saint Suaire, était lui aussi, par cet anachronisme
significatif, un monument authentique de la même
tradition. En sorte qu'à Cadouin, hommes, livres,
et monuments, tout parle à la fois du même objet, et
que le saint Suaire est l'âme de cette localité et le
centre unique de son histoire.

III.

Dieu seul connaît parfaitement le mouvement qui
s'est produit autour du saint Suaire. Lui seul sait les
prières et les soupirs des cœurs fidèles, le nombre et
les pas des pèlerins, les miracles opérés et les témoi-
gnages de piété laissés dans l'abbaye. Vouloir les dé-
crire tous, serait tenter l'impossible. Les moines eux-
mêmes, malgré leur vigilance et leur empressement,
n'ont pu y réussir. Encore moins le pourrait-on au-
jourd'hui, puisque les anciens historiens se plaignent,
à plusieurs reprises, du naufrage qui a englouti les
riches traditions de Cadouin, n'en laissant subsister
que des fragments, « *tabulae ex ingenti superiorum
temporum naufragio reliqua.* » Les départs du saint
Suaire, que Dieu permit pour augmenter la gloire de
la sainte relique, et aussi sans doute pour apprendre
au Périgord à mieux apprécier le bonheur de la pos-
séder; le protestantisme et la révolution ont fait per-

dre une grande partie des documents de son histoire. Ce qui en est resté donne néanmoins une idée des grandes richesses qu'ils devaient contenir. Le célèbre procès-verbal de M^{gr} de Lingendes, évêque de Sarlat, en serait à lui seul une preuve complète. En 1644, le six septembre, cet illustre pontife, sur la demande des religieux, se rendit à Cadouin, accompagné de plusieurs réguliers et docteurs en théologie. Il se fit exhiber et vérifia lui-même les bulles, lettres-patentes, diplômes, registres et autres actes relatifs au saint Suaire. Cet examen fini, il déclara « qu'il ne croyait » point qu'il se trouvât dans toute la chrétienté une « relique mieux avérée. » Il dressa de cette visite un instrument si authentique et si motivé, qu'on peut l'appeler une pièce décisive (1); et transporté de joie, il laissa déborder les sentiments de son âme dans un éloquent discours : *splendidaque illa sud facundia sindonem augustissimam celebravit* (2).

Quatorze souverains pontifes ont consacré, par leurs bulles, la dévotion au saint Suaire. Le *Gallia christiana* cite Clément III, Innocent VIII, Boniface VII, Jules II, Grégoire XI, Alexandre IV, Clément VII (3); l'*Histoire du saint Suaire* désigne, en outre, Paul III, Urbain V; Tarde, Léon X et Alexandre VI. Le *Propre du diocèse de Sarlat* dit expressément : *Ne tanto deposito Ecclesiastica decesset approbatio... post exactam illius veritatis perquisitionem, quatuordecim Summi Pontifices, in iis Clemens*

(1) Ce procès-verbal avait été imprimé en 1664. M. Vauquier, architecte diocésain, l'a fait réimprimer. Il existait manuscrit à Cadouin.

(2) Léon. Frizon. — On sait que M^{gr} de Lingendes était l'un des grands orateurs de son époque.

(3) Tome II, col. 1539.

Papa III... commendarunt (1). L'objet de ces bulles est d'exciter en toutes manières la piété des fidèles à honorer la sainte relique de Cadouin. Elles accordent à l'Abbaye toutes sortes de faveurs et de priviléges : elles la prennent sous la protection spéciale du siège apostolique : elles engagent les rois et les seigneurs à la favoriser et à l'enrichir : elles concèdent à ceux qui la visitent et se font agréger à sa confrérie les indulgences les plus précieuses. Enfin, elles affirment l'authenticité du saint Suaire et attestent qu'il opère chaque jour les plus grands prodiges : lettre authentique et témoignage certain donné par le Très-Haut lui-même. Tel est le résumé qu'en donnent tous les historiens.

Quand, durant les guerres d'Aquitaine, les Anglais eurent pillé Cadouin, le pape Nicolas V eut recours à la menace d'excommunication, pour les forcer à restituer les richesses qu'ils avaient sacrilégement dérobées (1446).

*Te Vaticani religionibus
Sanxere bisseptem ordine præsules* (2).

Les archevêques et évêques témoignèrent aussi de leur religion envers le saint Suaire. On les voyait venir en personne à Cadouin et y laisser ce grand nombre de diplômes et lettres-pastentes dont nous parle l'histoire : *quām plurimi archiepiscopi et epis- copi suis diplomaticis ac patentibus litteris com- mendarunt* (3). Ils autorisaient dans leurs diocèses les quêtes pour la confrérie, et fondaient dans l'abbaye des messes quotidiennes pour le repos de leur âme, ainsi que le firent, entre autres, Jean de Mareuil,

(1) *II noct. lect. VI.*

(2) Léon. Frizon.

(3) Le procès-verbal de M^{sr} de Lingendes cite les archevêques et évêques de Bordeaux, Auch, Toulouse, Montauban, Angoulême, Cahors, Périgueux, Rodez, Condé, etc.

évêque d'Uzez en 1483, et Godefroy d'Estissac,
évêque de Maillezais en 1542.

La tradition affirme que saint Bernard a visité Cadouin. Envoyé en Aquitaine en 1147 prêcher contre les Henriciens, il vint en Périgord combattre les Apostoliques : *Henriciani hæretici in Petrocorios effusi, Pontio duce et antesignano* (4). Il passa à Bergerac *in castro quod dicitur Bragerach* (5), à Sarlat, où il fit le célèbre miracle des pains (6), et à Cahors (7). Le souvenir de ses prédications est resté vivant dans le pays. Il y a un endroit appelé la Vigne-de-Saint-Bernard, et la chapelle de droite dans l'église lui était dédiée avec cette inscription accompagnant sa statue : *Mellifluens ecclesiæ doctor.* Quels durent être les transports de cette âme douce et ardente en face du saint Suaire ! Le vénérable Alain de Solminihac, évêque de Cahors, fit le même voyage. « Comme son » patron saint Charles avait visité par dévotion le saint » Suaire qui est à Turin, il voulut visiter celuy qui » est en l'abbaye de Cadouin... en laquelle s'étant » rendu après avoir fait une longue oraison devant ce » saint linceul, il le baissa et rebaisa fort dévotement » et particulièrement aux lieux qui paraissaient em- » pourprés de ce sang précieux qui a été la rançon de » tout le monde (1). » Bien d'autres saints ont dû venir corporellement visiter cette relique; tous l'ont visitée en esprit dans leurs ferventes oraisons sur la mort et ensevelissement du Fils de Dieu.

Les rois rivalisèrent de zèle avec les papes et les évêques. L'histoire du saint-suaire de Cadouin (Paris,

(4) Patrol. Migne, t. CLXXXV, col. 862.

(5) Ib. col. 411. n. 3. — Il opéra quelques prodiges.

(6) Ib. col. 313, n. 18. Cfr. Ratisbonne, t. II, p. 254.

(7) Ib. col. 411.

(1) Vie, etc. par le p. Chastenet, I. III, p. 679. Cahors.

J. Bessin, 1644), dit que saint Louis allant s'embarquer à Aigues-Mortes en 1269, vint à Cadouin (page 48.) Ce fait est relaté dans le *propre des saints de Sarlat* et dans les archives de l'abbaye (Tarde, p. 138, et Dupuy, p. 94.) Les autres historiens le rapportent. Rien de plus naturel. Ce saint roi, qui en 1244, visitait Rocamadour (2), devait, ce semble, en 1269, au moment où il allait s'embarquer pour sa deuxième croisade, se mettre sous la protection du saint-suaire comme sous l'église d'un invincible drapeau.

Charles V fit aussi un pèlerinage à Cadouin. Le roi Charles VI envoya chercher le saint-suaire à Toulouse, où il avait été transporté, ainsi qu'il sera dit plus tard et fut faire une neuvaine en son honneur, pour le rétablissement de sa santé : *Rex Carolus sextus æger jubet id Lutetiam deferri* (3). Ce prince infortuné envoya en 1396 une grande somme d'argent à Cadouin pour orner le lieu où devait être replacé le saint-suaire à son retour de Toulouse. Louis XI le vit avec grandes larmes et dévotion. Il donna 4,000 livres de rentes à l'abbaye pour la fondation d'une messe quotidienne, chantée à perpétuité; et en augmenta les biens pour l'entretien de 60 religieux. (1) Dans laquelle qui s'éleva entre Pierre de Combort, évêque d'E-

(2) *Majus chronicon Lemovic.*—Recueil des Hist. de Fr., tom. xxi. p. 766.

(3) *Propri. Sarl., ex arch.Caduini.*

(1) Il assura une pareille rente (de 4,000 livres) à l'Abbaye de Cadouin sur les Sénéchaussées de Toulouse, de Périgord et d'Alby, sur les Jugeries de Verdun et de Riviers et sur la Baronne de Badefols. » *Hist. de l'Eglise Gall.* l. XLIX. t. XVII, p. 191. Dans le même ouvrage, p. 196, on lit cet extrait des Manuscrit de M. Le Grand : « Par lettres du 24 février 1480 à Tours, il donne à l'Abbaye de Cadouin, la Terre, Châtellenie et Seigneurie de Badefol.... Par lettres du 8 mai 1480 à Mâcon, le Roi mande au Parlement, qu'il a donné quatre mille livres de rente à l'Abbaye de Cadouin, en l'honneur et révérence du S. Suaire qui est là, et il ordonne d'enregistrer cette donation. »

vieux et administrateur d'Obazine, et Pierre de Gain, abbé de Cadouin, touchant la possession du saint-suaire, Charles VII ordonna de rendre la sainte relique à ses anciens gardiens. Charles VIII accorda de nombreux priviléges à Cadouin, et Louis XII, en 1501, permit aux Abbés d'aller et venir chez les peuples faire leurs quêtes en personne ou par procureurs. Mgr de Lingendes eut en main, en 1644, les lettres patentes de saint Louis, de Charles V, VI, VII, VIII, et de Louis XII.

Eléonore d'Aquitaine visita l'abbaye et vénéra le saint-suaire. La reine épouse de Charles VI, celle de Charles VII lui présentèrent leurs vœux, et celle du roi Louis VII l'honora en personne « et est tenue pour fondatrice de cette abbaye pour les grands biens qu'elle y fit (2). » Anne de Bretagne laissa en gage de sa dévotion un grand drap d'or orné de ses armes.

Détailler les marques de religion données par nos rois à Cadouin, à cause du saint-suaire, serait bien difficile. La localité leur dut l'exemption des tailles ; des franchises, des foires, des marchés, des priviléges et plusieurs autres faveurs précieuses.

Les souverains étrangers, les rois d'Angleterre et d'Arragon, honorièrent pareillement notre relique. (3) *Certè, legimus autographa A. Anglorum reginæ et Richardi filii regis anglorum... et Alphonsi regis Arragoniæ*, dit le *Gallia christiana*. Alphonse de Castille, à l'exemple de ses prédécesseurs, prit sous sa protection, en 1244, les biens que Cadouin possérait dans ses états et y attacha le droit d'asyle. Une reine d'Arragon donna des chasubles ornées de ses armes.

Quant aux seigneurs qui ont favorisé Cadouin et honoré le saint Suaire, c'est par nombre incalculable

(2) Procès-verbal, p. 10, éd. E. V.

(3) L'histoire du S. Suaire dit que des rois d'Angleterre et d'Arragon vinrent à Cadouin ; que plusieurs autres reines de France y firent des pèlerinages, des vœux et des dons. Un des Papes d'Avignon y serait venu (p. 47). Elle le raconte « conformément au rapport de personnes dignes de foi » qui nous ont assuré l'avoir leu en des auttentiques documents que nous n'avons peu recouvrer. »

que les chroniques nous les présentent. Les seigneurs de Limeuil lui donnent des biens considérables ; Pierre Bertrand de Castillon, la terre de Castillonnés ; Agnès de Monpont, une redevance en bois et des revenus pour un obit ; un bourgeois du Puy-Saint-Front lui cède l'église de la Daurade, près de la Cité. L'Abbaye possédait un nombre considérable de moulins et de fermes, une partie de la rivière la Dordogne, des dimes et des redevances « à n'en plus finir. » Une reine de France, une comtesse de la Marche, la ville de Toulouse, offrirent des coffres d'argent, et Eymeric de Gontaut, un de pur or pour renfermer le saint Suaire (1). Les chasubles et autres ornements laissés devant le saint Suaire furent en fort grand nombre. Les plus nobles maisons de France figurent dans la liste des bienfaiteurs de l'abbaye : on y lit les noms de Bourbon, de Navarre, d'Albret, de Bretagne, de Foix, de Turenne, de la Trémouille, de Biron etc. Monfort prêta à l'abbaye le secours de sa vaillante épée contre de puissants ennemis, contre d'Algais, gouverneur de Biron, et l'Abbé permettait au sénéchal de Gascogne de jeter les fondements de la ville de Beaumont (1272). La ville de Condom offrit un calice d'or pour être préservée de la peste.

Ce n'étaient pas seulement les sommités sociales qui s'inclinaient ainsi devant le saint Suaire, c'était le peuple en foule qui accourrait aux pieds de la sainte relique. On venait des contrées voisines, du Languedoc, du Bordelais, de la Saintonge, du Limousin, de l'Auvergne, du Bourbannais, du Poitou, du Berry, dit la chronique ; et même dépassant ces limites, le

(1) Le chapitre général de Citeaux, an 1230, ordonna que ce coffre d'or servirait toujours et exclusivement à garder le saint Suaire... : *in eadem abbatia in perpetuum... Solo usui cui concessum est penitus observetur.* (*Liber usum ordinis Cisterciensis.* — *Hist. du S. Suaire*, 1644, p. 50.) — Les coffres d'argent furent consacrés à la garde des autres reliques de Cadouin. On en comptait cinq : celui qui renfermait le S. Suaire quand Eymeric donna le sien ; celui d'Eymeric ; celui d'une comtesse de la Marche ; celui de la ville de Toulouse « coffre d'argent orné de cristal » ; celui de la reine épouse de Charles VII.

mouvement amenait dans un coin du Périgord des pèlerins de l'Allemagne, de l'Italie, de l'Angleterre et de l'Espagne. L'affluence était telle qu'on fut contraint de bâtir plus de soixante maisons pour les étrangers et d'élever un hôpital pour les malades. Tous les sentiers amenaient des visiteurs. Ils vénéraient la sainte relique, ils passaient des heures à la contempler (1), ils recevaient les pardons et gagnaient les indulgences accordées par les souverains pontifes, s'agréguaient à la confrérie, se recommandaient à Notre-Dame et au saint Suaire, priaient pour les leurs, et après avoir déposé le poids de leurs péchés et reçu les saints sacrements de l'Eglise, ils revenaient joyeux et consolés au pays natal raconter les grandeurs et les bienfaits de Cadouin. Dieu seul et ses anges ont connu les émotions saintes des âmes des pauvres, leurs dévotions et les modestes offrandes qu'ils ont laissées à l'église, souvent plus précieuses que celles des riches et des puissants. *A fidelibus undique confluentibus mira devotione colitur* (2).

A tant d'hommages le ciel avait ajouté sa sanction. Un nombre prodigieux de miracles accomplis dès le principe, justifia et augmenta la foi des chrétiens.
« Qu'encore que nous n'ayons pas recouvré seulement la 4^e partie des livres et registres où anciennement on décrivait les miracles opérés par la vertu du saint Suaire, non plus que des autres anciens documents de la maison, ceci empêchant qu'on puisse aujourd'hui rapporter toutes les choses mémorables qui se sont passées au regard d'icelui, néanmoins il reste encore des dits miracles plus de 2000 et entre lesquels se retrouve la ressuscitation de plus de 60 morts. » (3) L'auteur rapporte ensuite

(1) On la montrait solennement trois fois par an : 1^o le deuxième dimanche après Pâques, dimanche du bon pasteur qui était mort pour ses brebis, jour auquel le diocèse de Sarlat célébrait la fête du S. Suaire ; 2^o le dimanche de la Pentecôte, jour de la fondation de la sainte Eglise, véritable Eve née du sommeil, c'est-à-dire de la mort de J.-C. ; 3^o le jour de la Nativité de Notre-Dame, patronne de l'Abbaye. C'était bien souvent un évêque qui faisait cette ostension qui avait à chaque fois, huit jours durant.

(2) Prop. Sarl., p. 68. — Les Espagnols surtout râclaient le tombeau du bon prêtre et en emportaient des parcelles. (Hist. p. 55.)

(3) Hist. du S. Suaire, p. 79.

102 cas miraculeux. Les documents les plus récents parlent tous de la vertu surnaturelle du saint Suaire. Le propre de Sarlat de 1677 disait : *et adhuc hodie multis fulget miraculis.* Le *Gallia christiana* tient le même langage. Les lettres patentes données aux quêteurs de la confrérie du saint Suaire par l'archevêque de Toulouse, l'abbé de Citeaux, l'abbé de Cadouin et les vicaires généraux de Périgueux ; tous les historiens récents font également mention des mêmes prodiges opérés par la sainte relique. Aucun événement n'est mieux attesté par des affirmations contemporaines. « Je suis étonné, dit le père Dupuy, sur la merveille des miracles approuvez et vérifiez par l'archevêque de Tholozé, l'an 1413, lesquels continuaient dans cette province, suivant le témoignage de l'archevêque de Bourdeaux Arturus de Montauban, baillé l'an 1470. (1) » Mgr de Lingendes constata sur preuves, que les miracles n'avaient pas discontinue depuis l'an 1200 jusques vers 1500. L'histoire nous apprend que les prodiges, pour être moins nombreux, ne cessèrent pas depuis à Cadouin.

IV.

Ces faits et cette gloire qui viennent de se dérouler sans interruption et sans ombre, ne se réalisèrent pas de la sorte dans l'histoire. L'abbaye de Cadouin connut de loin en loin des époques de deuil et des jours de tristesse. Dès 1198, Innocent III (2) écrivait à Raymond de Castelnau qu'il était nécessaire de réformer les religieux. Dieu lui-même, peut-être pour les punir ou les exciter à une perpétuelle vigilance, les priva de leur trésor. Au xive siècle, Bertrand de Molinis, (3) dérant la guerre qui était en Gascogne et le schisme qui était dans l'église (3) craignant que les Anglais n'enlevassent le saint Suaire (4) le prit secrètement.

(1) Estat, p. 152.

(2) Patrologie, t. ccxiv. col. 128-29. — Cfr. col. 709.

(3) Tarde, p. 212.

(4) Les Anglais tenant pour Urbain VI, au fond vrai Pape, regardaient les Français, tenant pour le faux Clément VII, comme excommuniés et indignes de posséder le S. Suaire. L'amour propre nationale ou peut-être des considérations moins élevées les poussaient aussi à vouloir porter la vénérable relique en Angleterre. Le ciel ne le permit pas. Qu'y serait-elle devenue lors de la prétendue réforme ?

et le transporta à Toulouse en 1392. (1) Il le déposa en l'église du Taur « dans une petite armoire entaillée » dans le mur, derrière le maître-autel, » dit Lafaille, et afin d'en conserver la possession, il se logea devant cette église avec quelques religieux qu'il avait aménés à sa suite. On peut lire dans le père Dupuy les détails de cette translation page 122, partie 2^e. Le 28^e d'octobre, l'archevêque de Toulouse, Pierre de St-Martial, « accompagné de neuf évêques, le porta par la ville, « où plus de trente mille âmes, soit forains ou habitants, s'estaient assembléz. » Alors, un des chapitres généraux de l'ordre de Citeaux ordonna, en vertu de la sainte obéissance et sous peine de déposition à l'abbé de Cadouin d'entretenir devant la sainte relique quatre religieux pour faire comme d'usage le service divin (2). Le prêtre qui l'avait apportée d'Orient n'avait jamais voulu la quitter, l'ordre de Citeaux imita cette touchante fidélité et mérita ainsi le titre de « *gardien du saint Suaire* » que l'histoire lui a donné. (3) « L'an 1394, dit Tarde, un grand procès est intenté en la cour du pape, entre le peuple du Périgord, le procureur fiscal du pape et le procureur général de l'ordre de Citeaux, joint au peuple demandeur d'une part, et requérant que le saint Suaire soit remis à Cadouin... et Bertrand Dumoulin, Abbé de Cadouin » et le chapitre de St-Etienne de Toulouse, défendeurs « et insistants à ce qu'il demeure à Toulouse, comme y étant plus assuré, d'autre part. Il y eut plusieurs légations de part et d'autre vers le pape, vers le roi et l'abbé de Citeaux. Plusieurs prélates s'assemblèrent cette année-là à Toulouse à ce sujet, dit Tarde. Super quibus, ajoute Bertrandi, *in curia Romana diu fuit litigatum.* » Pour le moment, il fut enfin décidé qu'il resterait où il était, sous certaines conditions stipulées en faveur de l'abbé de Cadouin. Les conventions furent que le saint Suaire de Jésus-Christ appartenait audit ordre et spécialement audit Cadouin; qu'audit Abbé de Cadouin et à ses religieux qui étaient avec lui serait donné par chacun an pour leur nourriture, qu'aux dépens de la ville seraient achetées maisons pour leur servir de retraite et demeure; qu'aux mêmes dépechés on les rendrait libres et exempts

(1) On fit en vers patois un chronogramme pour désigner cette année. Il se trouve dans *Las Joyas del gay Saber*, publiées par J. B. Noulet, p. 269.

(2) Thesaur. novus anecdot. t. IV. col. 1613.

(3) Chacun des Abbés réguliers ajoutaient à ces titres : *A Sede Apostolica habens regimen et custodiam S. Sudarii.*
D. N. J. C.

de toutes tailles et impôts et qu'ils jouiraient de tous les profits et émoluments qui proviendraient des vœux et offrandes que feraient les fidèles. (1) Toulouse le garda et l'entoura des plus grands honneurs, ainsi que l'attestent les monuments de cette grande église. La ville lui fit présent d'un coffre d'argent orné de cristal ; les habitants donnèrent « des luminaires, une infinité d'autres argenteries et ornements précieux, » ils firent « de beaux legs et donations » et Charles VII voulut que ces biens demeurassent « amortis et dédiés à Dieu et exempts de toute charge. » En ce temps-là, Charles VI ordonna à Louis de Sancerre, son connétable, de le porter à Paris. A cette nouvelle, la ville s'émeut « étrangement, » l'effervescence ne se calma que sur la promesse de son retour prochain. L'archevêque de Toulouse, l'abbé de Cadouin, l'assesseur des capitouls et le syndic de la ville l'accompagnèrent. Il fut déposé, à son arrivée, dans la chapelle de l'hôtel St-Paul. Après la neuvaine célébrée pour le rétablissement de la santé du roi, où l'exposa à la vénération du peuple de Paris dans l'église des Bernardins, après quoi il fut rapporté à Toulouse : *cui, ultimo novembris obviam itum est ab universis civitatis ordinibus*, dit le Prêtre Sarladais. Le Laboureur, dans son histoire de Charles VI, tirée des manuscrits latins de Thou, t. xix, ch. 1, ou tome 1, p. 406, parlant du *prétendu* Suaire, ne peut s'empêcher d'ajouter : « Le roy fit une neuvaine la my-aout et tous les jours il assista à la messe et fit ses prières devant la relique, mais comme il n'y eut qu'un seul intervalle de 3 jours, les religieux la reprisent et la portèrent en l'église des Bernardins, où elle demeura un mois exposée à la dévotion et à la libéralité des fidèles pèlerins qui y accoururent de toutes parts et qui l'enrichirent de leurs offrandes. »

Des prodiges incalculables suivirent la rentrée du S. Suaire : « Le nombre sans nombre de grands et autentiques miracles que Dieu voulut opérer dans tout le pays Tholozain, lorsque ce gage sacré leur fut rendu, sont incroyables, dit le P. Dupuy, je veu les fragmens de leur vérification et m'estoune grandement qu'en ce siècle nostre ferveur soit tant attiédie, puisqu' nous avons maintenant en notre puissance ce que les rois, les princes et les villes ont si éperdûment désiré. (2) »

Pendant ce temps-là, privée de son suaire, ou pour mieux dire, de son âme, l'abbaye tomba dans un

(1) Hist. p. 64.

(2) Estats, II p. 128.

grand délaissement, dans une extrême détresse. (1) On comprit alors qu'en toute manière, la précieuse relique était tout son être et toute sa vie. Les religieux sentirent vivement le vide affreux que son absence laissait parmi eux. Ils ne cessaient de la regretter. Les plus jeunes dès leur entrée dans l'ordre juraient de ne pas perdre de vue le saint suaire éloigné d'eux. Enfin, voyant l'Aquitaine pacifiée, ils résolurent de le rapporter à Cadouin. L'an 1455, quelques-uns d'entre eux étudiants à Toulouse ayant fait mouler des clefs semblables à celles des capitouls l'enlevèrent secrètement de l'Eglise du Taur et le portèrent à Cadouin. La nouvelle de son arrivée « réjouit grandement le Périgord. » Avec quelle joie particulière il fut reçu à l'Abbaye, on le conçoit. « Surquoi, dit Tardé, » est formé un grand procès entre le chapitre de St- » Etienne de Toulouse et le monastère de Cadouin, » pour lequel terminer, Petrus Bonaldi, évêque de » Sarlat et l'abbé Dunias, frère de l'abbé de Cadouin » sont élus arbitres par les parties, lesquelles ordonnent que le saint suaire demeurera à Cadouin où il » est encore et y a demeuré du depuis sans en sortir, » si ce n'est du temps du roi Louis XI, lequel étant à » Poitiers, voulut le voir et manda à l'abbé et religieux de le lui apporter, ce qu'ils firent et après » qu'il l'eut vu, le rapportèrent à Cadouin. (2) » L'allégresse causée par son retour dura peu. Toute crainte n'étant pas dissipée, pour le mettre à l'abri d'un nouvel accident, on le porta secrètement dans l'abbaye d'Obasine, près de Tulle, en Limousin.

La ville de Toulouse fit d'énergiques réclamations auprès du roi Louis XI, demandant l'observation des clauses stipulées et représentant « que même pour l'honneur de la France, il était expédié qu'une relique si renommée dans l'Europe et visitée de tant d'étrangers, fut conservée en une ville célèbre comme Tolose et non pas dans un désert. » (3) Plaidée d'abord devant le parlement de Toulouse, évoquée ensuite à celui de Paris, l'affaire eut cette conclusion que le S. Suaire demeurera à perpétuité à Cadouin. Mais ce n'était pas la fin, après sept nouvelles années de privations, en 1463, quand les moines de Cadouin voulurent reprendre leur trésor, les religieux d'Obasine et l'évêque d'Evreux, Pierre de Combort, administrateur perpétuel du monastère,

(1) Le chapitre de Citeaux lui donna un bénéfice : *Unitur Gondonium ob ejus paupertatem.* (Novus THES. IV. c. 1622.)

(2) Mém. p. 223.

(3) Hist. p. 70.

leur firent une vive opposition. Heureusement, un décret du roi Charles VII ordonna enfin qu'il leur fût restitué. Ce fut le 40 juin 1463, par les soins de Pierre de Gain que le saint Suaire rentra dans son église. La mention de cet heureux évènement fut gravée sur son tombeau « qu'il voulut être proche de celuy du bon Prestre Périgourdin » comme souvenir du principal acte de son administration : « *Hic jacet Petrus de Gain... per cuius opem recuperatum fuit SS. Sudarium, videlicet die decimo Junii anno Dni 1463.* » Ce fut probablement à partir de cette époque que le linge sacré fut placé dans un coffre de fer et suspendu à la voûte du sanctuaire : *In arcā ferred pendente ē camērā Sanctuarīi, tribusque catenis ferreis alligatā.* (1) Sur la demande des religieux et avec le concours des Etats du Périgord, le roi Charles permit de prélever un impôt afin de réparer le monastère qui avait tant souffert de la privation de sa relique. La ferveur des fidèles parut se réveiller et un commencement de splendeur se lever sur l'Abbaye. « En fort peu de temps l'Eglise se vit remplie et décorée de plusieurs chapes, chasubles et tapisseries comme de lampes, chandeliers, croix et calices. » Mais au début du XVI^e siècle, la dévotion se refroidit et les pélerinages, dit la chronique, *se convertirent en foires et marchez.* Vers 1520, Cadouin tomba en commande, c'est-à-dire, entre des mains étrangères et eut par conséquent beaucoup à souffrir. Le protestantisme lui porta des coups encore plus rudes. Calvin (2), s'était moqué de la pluralité des suaires et disait que si on admettait celui de Besançon, il fallait rejeter entre autres celui de Cadouin. Le ministre Castabatie l'attaqua plus particulièrement dans un livre imprimé à Genève. Des blessures plus sensibles que celles de la plume furent ressenties. L'Abbaye fut prise « les Huguenots ayant possédé le monastère » pendant plus de soixante ans, tout y était tombé en « confusion », les moines furent dispersés, l'office divin interrompu, le sanctuaire profané, la confrérie suspendue et les trésors pillés. Dans tous ces malheurs, le saint Suaire fut « dénué de son coffret d'argent » et transporté au château de Montferrand, appartenant à la maison de Biron, « où il demeura caché pendant plusieurs années. »

(1) Gall. Christ. II. c. 1538. La voûte porte encore les vestiges de cette suspension.

(2) Recueil de ses opuscules. (Traité des reliques.) M. DC. II. p. 846. Genève.

*Fugienti asylum Sindoni fidum patet
Turrita Bironi domus (1).*

L'orage fut violent, il exerça au loin ses ravages. La chronique montre toute la contrée désolée aux alentours, Sarlat, Montignac, Domme, Belvès, Monpazier, Issigeac, Villefranche, etc., attaqués ou même ravagés cruellement par les hérétiques (2). Les possesseurs de l'Abbaye, quoique protestants, « la préservèrent de l'incendie que la fureur des religionnaires fit ressentir quasi à toutes les églises du pays. » « A raisons des guerres et de l'hérésie et en peu de temps, » la dévotion aux reliques de Cadouin « s'anéantit tellement, que ces précieux joyaux tombèrent comme dans l'oubly et à peine à 7 ou 8 lieues ès environs avait-on connaissance d'icieux. » (3) Quand la paix se fit, le saint Suaire fut rapporté à Cadouin. Son culte reprit quelque éclat dans le XVII^e siècle. L'Abbaye fut alors réformée ainsi qu'on le voit dans le livre cité plus haut et dédié à Anne d'Autriche, régente du royaume durant la minorité de Louis XIV, son fils. L'histoire imprimée en 1644 parle de quelques objections faites par les nombreux visiteurs aux religieux « depuis environ trois ans qu'ils ont commencé à remettre au jour leur suaire. » Tous les ouvrages du temps attestent cet heureux retour de piété (4). Le vent mauvais qui ne cessa de souffler si tristement durant le XVIII^e siècle, diminua sans l'interrompre, le flot des fidèles visiteurs. A la fin de cette triste époque, une seconde tempête se déchaîna plus furieuse que la précédente sous le dernier Abbé Blaise Piroux. La révolution profana l'église sans la détruire, assassina en 1792, le prieur dom Pierre de Bolet de la Caze (5), brûla en place publique l'histoire du couvent, les titres et les manuscrits : « J'ai eu sous les yeux, dit » M. Daguzan une vieille couverture parcheminée, « portant pour suscription : REGISTRES DES REDEVANCES DU COFFRE-FORT. On ne s'étonne point que l'enveloppe seule soit restée. » (6) Le principal, l'essentiel, le saint Suaire fut heureusement caché par une âme

(1) Léon. Frizon. *Loc. citat.*

(2) Tarde, Dupuy, etc., — et les autres chroniques de l'époque.

(3) Hist. — Introd.

(4) Etat des archevêchés, etc., tome I. p. 216, etc. Et les autres écrivains du temps.

(5) Nobiliaire de Gaujonne, par Gilvy, t. 2.

(6) Notes sur l'église et le cloître de Cadouin.

pieuse dans une forêt des environs.

Pour terrible qu'elle fût, cette triste révolution passa comme les autres et, une fois de plus, le Suaire revint en triomphe dans sa pacifique demeure (1). Il y est rentré. Il y est encore. Mais que sont devenues les solennités des jours anciens ? où sont les pèlerins qui y affluaient si nombreux ? Pourquoi se sont-elles tuées ces psalmodes sacrées de l'office divin qui ne cessaien jamais de retentir et rendaient la nuit même brillante comme le jour ? Qui donc rendra à cette abbaye tant aimée ses premières splendeurs, d'angéliques religieuses et de saintes cérémonies ?

Comme celui dont il couvrit la dépouille sacrée, le saint Suaire a été tour à tour errant et honoré, aimé et poursuivi ; il a eu des jours de gloire et des jours de deuil : toujours associé au culte du divin Maître dont il partage intimement les destinées. C'est une loi générale. Dieu le permet ainsi afin que l'histoire même des saintes reliques tourne à l'instruction et au profit des âmes. Nous verrions des réalités ineffables, si nous comprenions le rôle et l'influence de toutes ces sacrées dépouilles dans l'harmonie du gouvernement de la sainte église.

La place du linge sacré de Cadouin a donc été belle dans les annales de l'Eglise et dans celles de la France. Elle eut été plus considérable encore, si les documents la concernant entassés manuscrits au fond d'une obscure province, eussent été publiés dès les commencements de l'imprimerie. Cette révélation aurait frappé l'attention des grands écrivains de cet âge que ne sollicitaient alors ni l'Abbaye tellement délabrée « qu'on ne peut la voir qu'avec compassion », ni le S. Suaire tellement oublié que les alentours seuls le connaissaient à peine. (2)

V.

La tradition vivante dans la pierre, dans l'histoire et dans les mouvements des peuples devait aussi se reproduire dans la divine liturgie qui représente les pensées et les sentiments de l'Eglise. En 1644, M^{sr} de Lingendes vit à Cadouin un très vicil office du saint Suaire qui remontait à cinq cents ans environ, c'est-

(1) Le mot **PAX** est écrit sur la porte.

(2) On en trouve des mentions diverses dans Chiffeter de l'Inleis, etc., 1624, p. 161 ; les Bollandistes *Acta SS.* t. I. Febr. p. 456 ; Catel, *Hist. du Languedoc* ; Lafaille, *Annales de Toulouse* ; Dominicy, *de Sudariis capituli Christi*, p. 18 ; Greiser, *de Cruce* ; Quaresmius, *de Terra Sancta*.

à-dire à peu près à son arrivée en Périgord. Le diocèse de Sarlat en célébrait la fête le deuxième dimanche après Pâques, dimanche du bon pasteur. Nous voudrions pouvoir insérer ici le bel office donné par Mgr de Fénelon en 1677. Deux leçons du II nocturne sont tirées du cartulaire de l'abbaye : *Ex chartis M. S. monast. Caduniensis*, p. 66. (1) Dans l'intérieur de

(1) Le Bréviaire de Mgr de Montesquiou de 1776 conserve fidèlement la fête et la tradition du S. Suaire. *Pars verna*, p. cii : *asservatur, innumeris illustratum miraculis.* — C'est une chose digne d'attention, cette époque, qui vit attaquer les autres traditions, respecta l'histoire du saint Suaire de Cadouin. — « On y conservait, dans un coffre de fer attaché par quatre chaînes de fer, et qui pendait de la voûte du sanctuaire, le saint Suaire de Jésus-Christ, qui y fut apporté par un prêtre de Périgueux. Cette respectable relique y attira un grand concours de people, et Dieu, à plusieurs fois, accorda des miracles à leur dévotion. » (Biblioth. sacrée, tome V, p. 404, V. Cadouin.) — « Dans le diocèse de Sarlat se trouve l'abbaye de Cadouin, de l'ordre de Citeaux, à une lieue et demie de Limeil, vers le midi. Ce lieu, qui est du Haut-Périgord, est devenu célèbre par le culte que l'on y rend à un Suaire, qui passe pour un de ceux qui ont servi à couvrir la tête de Jésus-Christ dans le tombeau. Cette abbaye fut bâtie vers l'an 1119, et la relique y fut apportée peu d'années après, » dit Baillet lui-même. (Tome I, Topogr. des Saints, p. 226. Paris. M. DCC. XXXIX. Voir au t. IX, p. 276-8, un long article de ce même auteur.) — Lamartinière, dans son Dictionnaire, après avoir rapporté ce qui précède, ajoute : « Quoique cette Maison fut de l'ordre de Citeaux, saint Bernard cependant, dans sa lettre 126 aux évêques d'Aquitaine, la met dans une classe particulière, parce que sa filiation lui semblait faire un corps spécial. Voyez là-dessus l'observation de dom Martène, à la page 186 du 6 tome des Annales Bénédicaines, où il fait voir que mal à propos jusqu'alors on a lu *Cadunienses* dans cette lettre de saint Bernard, au lieu de *Cadunenses*. » (Tome II, p. 14.) Il existe plusieurs autres témoignages analogues. Celui du dictionnaire de Trévoux est très-explicite : « ... Il n'y a guère de reliques qui ait plus de preuves de vérité que le S. Suaire de Toulouse... Il s'en faut beaucoup que le S. Suaire de Turin et celui de Besançon ne soient aussi autorisés. » T. VII. p. 864. Paris. M. DCC. LXXI. Dom Calmet rapporte notre tradition, seulement, il est inexacte en quelques détails. (Dict. de la Bible, t. V, p. 303, éd. in-8°).

Pour montrer la manière dont l'Encyclopédie du siècle dernier traitait les questions les plus graves, citons les lignes suivantes : « Le mot Suaire désigne encore une espèce de voile, dont on couvrait la tête et le visage des morts... Mais ce mot est particulièrement consacré à désigner le voile que le Sauveur avait sur sa tête dans le tombeau. Plusieurs églises se disputent l'honneur d'avoir ce

l'Abbaye, une confrérie enrôlait une foule d'âmes dans une dévotion plus spéciale. « L'an 1525, dit Tardé, le pape Paul III érigea une confrérie universelle en l'honneur et sous le nom du saint Suaire de Jésus-Christ à Cadouin, en confirmant celle qui avait été érigée par Innocent VIII, Boniface VIII, Jules II, Clément III, Grégoire XI, Alexandre IV, Clément VII, Léon X, Alexandre VI, Urbain V. (1) » Dans l'abrégué de l'*histoire du saint Suaire*, in-4°, on trouve à la page 22 des détails sur cette institution : « *de l'ancienne et célèbre confrérie érigée en l'honneur de J. C. et de son saint Suaire.* » A la suite, p 25 et 26, sont les antennes, oraisons et autres prières, et enfin la lettre par laquelle le général de Citeaux associe tous les frères à l'ordre et à ses mérites. Ce général était Glaude Vaussin. Cette confrérie comptait des membres dans les plus nobles maisons de France. Elle en avait en Espagne, en Italie, en Angleterre, à Naples, en Sicile, à Majorque, à Minorque et « *autres semblables pays éloignez.* (2) » Elle enrôlait des villes entières. Ses quêteurs allaient partout. « Les Abbé et religieux envoyoyaient des procureurs et syndics par autorité Apostolique et par la permission des rois et des évêques non-seulement dans toutes les provinces de la France, mais aussi des royaumes d'Espagne, de Naples, de Sicile et autres. » (3)

» *Suaire, ce qui doit au moins faire soupçonner qu'aucune ne le possède.* On le montre à Turin, à Toulouse, à Besançon, à Sarlat, à Compiègne... Celui de Turin a été confirmé pour le véritable par quatre bulles du Saint-Siège... Mais celui de Toulouse est autorisé par quatorze bulles des papes, à commencer par celle de Clément III, en 1190, c'est-à-dire sur la fin d'un des plus grands siècles d'ignorance et de barbarie. » Encycl., tome XV, V. Suaire. Neufchastel. M. DCC. LXV. Il est à regretter que l'*Encyclopédie du XIX^e*, rédigée dans un esprit bien meilleur, n'ait pas approfondi cette question et se soit bornée à rapporter le système erroné de Bergier V. Suaire, 1^{re} édition. L'*Encyclopédie Théologique* de M. Migne, t. 43^e, c. 399 est plus exacte. Elle ne donne pas néanmoins les raisons qui lui font mettre en doute si le Suaire de Cadouin ne serait pas une partie de celui de Turin. De plus, sa rédaction fait supposer qu'elle ignore la présence actuelle du saint Suaire à Cadouin. Voir encore l'*Encyclopédie Théologique* de MM. Glaire et de Walsh, t. IV, p. 725.

(1) P. 252. — Nous citons toujours la copie Gillet.

(2) Procès-verbal de Mgr de Lingendes, p. 12. (Ed. E. V.)

(3) Hist. p. 58.

C'est ici le cœur de notre étude. Parti d'Orient, nous avons vu le saint Suaire arriver en Périgord, où un monument multiple lui a été élevé : monument d'architecture, de sculpture et de peinture dans le cloître et l'église ; monument de respect, de culte et d'amour dans les actes des papes, des pontifes, des rois, des peuples et des saints ; monument de consécration surnaturelle dans les miracles innombrables que Dieu a daigné opérer par lui ; monument liturgique dans les offices sacrés et dans la confrérie, et enfin monument historique dans tous ces témoignages réunis. Il ne reste plus qu'à le considérer en lui-même.

« *Habebat autem longitudinis octo pedes* » dit le livre de *Locis Sanctis* ; « *mensuram labens longitudinis quasi octo pedes* », dit la relation d'Arculphe. « *Il est de lin, selon le jugement de toutes les personnes entendues qui l'on considéré avec attention,* » dit l'histoire du saint Suaire, mêlé « *de grandes tâches de couleur bleuâtre,* » provenant des onguents, « *de sueur et de sang meurtri.* » C'est ce qui a fait dire à Campégius, dans son traité des Lieux saints de France : « *entre les suaires de Jésus-Christ, celui de Cadouin, qui semble tirer sur le rouge, était le plus près du corps.* »

Il est encore reconnaissable à ces traits. Salongueur et de 2 mètres 88 centimètres et sa longueur d'un mètre 24. Il est orné d'une ancienne et curieuse bordure imitant une sorte de mosaïque et porte des tâches de sang avec les traces des aromates. Il est déposé dans la chapelle qui est à droite du sanctuaire et couvert d'un drap précieux dans un coffret de bois fermé par des charnières et une serrure d'argent surmontée d'armoiries (1). Une dame de la maison de Saint-Exupéry a fait présent à la sainte relique d'une belle doublure.

C'est bien là le Suaire, mais ce n'est pas lui tout entier. Il a une sorte d'essence surnaturelle qu'il faut considérer aussi sous peine de ne pas le connaître complètement. Dans ce frêle lin, le cœur aperçoit une sorte d'autre tissu composé de lumière et de force qui rayonne aux yeux des âmes attentives. En attestant la mort de Jésus-Christ, il prêche hautement l'amour du Fils de Dieu. Le Seigneur l'a dit lui-même : *Il n'y a pas de plus grand amour que de donner sa vie pour ceux qu'on chérît.* (S. Jean. xv. 13.) *La charité est forte comme la mort.* (Cant. viii. 6.) Il rend un éclatant témoignage à la vérité de la résurrection et montre que Dieu lui même est venu racheter et délivrer les

(1) Décrises dans l'Abbaye de Cadouin, p. 9.

hommes par la vertu et les mérites de son adorable Passion. Il rappelle même le souvenir de la très-douce Vierge Marie, car la tradition apprend qu'il fut donné par Notre Dame à Joseph d'Arimathie. Or, si elle avait préparé une tunique pour son fils vivant, elle n'avait pas omis, sans doute, de préparer un Suaire pour recevoir ses derniers restes, pour abriter du moins son chef sacré. (1)

Que de dogmes étincelants dans une relique ! Cette lumière doit être douce pour toutes les âmes ! Nous avons été aimés jusqu'à la mort par un Dieu ! Comme celui de Jésus-Christ, notre corps, ressuscitant, laissera son suaire dans la terre. Il y a dans l'éternité une vie infiniment meilleure que celle du temps. Rachetés par le sang d'un Dieu, c'est un devoir pour nous d'estimer beaucoup notre âme et de garder notre liberté contre les erreurs qui asservissent l'intelligence aussi bien que contre les vices qui rendent la volonté esclave.

L'ensevelissement de notre Seigneur est le propre esprit de la vie chrétienne. Par le baptême, dit S. Paul, le fidèle est enseveli avec Jésus-Christ en Dieu. C'est ce suaire moral qui est symbolisé par le Suaire physique.

Le lin né de la terre et péniblement blanchi figure notre Seigneur, véritable *Herbe du Foulon*, né de Marie et glorifié par la Passion. Dans l'ancienne loi, le grand prêtre était revêtu d'une tunique de lin, image du véritable grand-prêtre couvert dans le tombeau du Suaire sa robe sacerdotale. En souvenir de ces mystères, l'Eglise a ordonné que le corporal destiné à soutenir le corps de J.-C. sur l'autel fut de lin et que le vêtement du prêtre, quand il renouvelle la mort du Seigneur, fut aussi de lin. C'est de ce lin blanc et précieux que doit être revêtu, quant à l'âme, tout vrai fidèle : *Vous avez revêtu Jésus-Christ*, dit S. Paul.

Avec cette lumière, le Suaire renferme une grande vertu. Car, linge vulgaire en apparence, il a remué le monde et opéré des prodiges sans nombre. Il montre

(1) Ce Suaire ne suffisant pas, Joseph fut contraint d'acheter d'autres linges. — Métaphraste, Ribadénéira parlent de cette tradition. « Même, ajoute un écrivain, ce ne serait pas sans fondement qu'on croirait que ce Suaire... fut fait et tissu de ses mains virginales. » (Hist. p. 40.) — Cette relique rappelle aussi l'attention qu'eut saint Jean de ne pas entrer dans le sépulcre, quoique arrivé le premier, afin que saint Pierre, le Prince des Apôtres, y pénétrât avant lui. (S. Jean XX. 5.)

la puissance et la divinité de celui qui choisit ce qui n'est pas pour détruire ce qui est. Tous ceux qui l'ont touché par le corps et par l'âme ont été guéris. Il en sera de même à l'avenir.

Le pape S. Grégoire le Grand fait de belles réflexions sur la position qu'occupait le S. Suaire dans le sépulcre quand S. Pierre l'y découvrit. Il la conserve encore : il est *séparé* des autres linge, il est *plié*, il est en un *seul* lieu. (1)

« ... O doux vestiges, ô amoureuses traces de la mort et passion du sauveur de nos âmes, vous êtes demeurés à l'église comme le divin étandard, comme le sacré drapeau sous lequel se doivent ranger ses enfants pour combattre et vaincre leur plus cruel ennemi... Ces sacrés et précieux onguens qui paraissent sont pour guérir en tout temps les plaies les plus mortelles et les plus incurables qu'ait pu faire à leurs âmes le péché. Accourez peuples fidèles et venez adorer ce précieux linge dans lequel a été enseveli Jésus-Christ.

» Que toute la terre vous adore, ô divin Jésus, et chante sans cesse des hymnes et cantiques à l'honneur de votre saint Suaire. (2). »

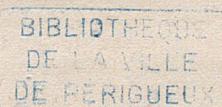
Ave sacrum Sudarium — Christi notatum sanguine,
Veræ salutis symbolum — Dignum perenni carmine.
Deus potenti numine — Te protegit sub ignibus,
Ut te perenni nomine — Nostris canamus laudibus.
Multis nitens miraculis — Cunctos adornas limites,
Magnisque de periculis — Fidos tueris milites.
Tu fons perennis gratiæ — Dona salutem gentibus
Pacemque conscientiæ — Ecclesiæ da civibus. (3)

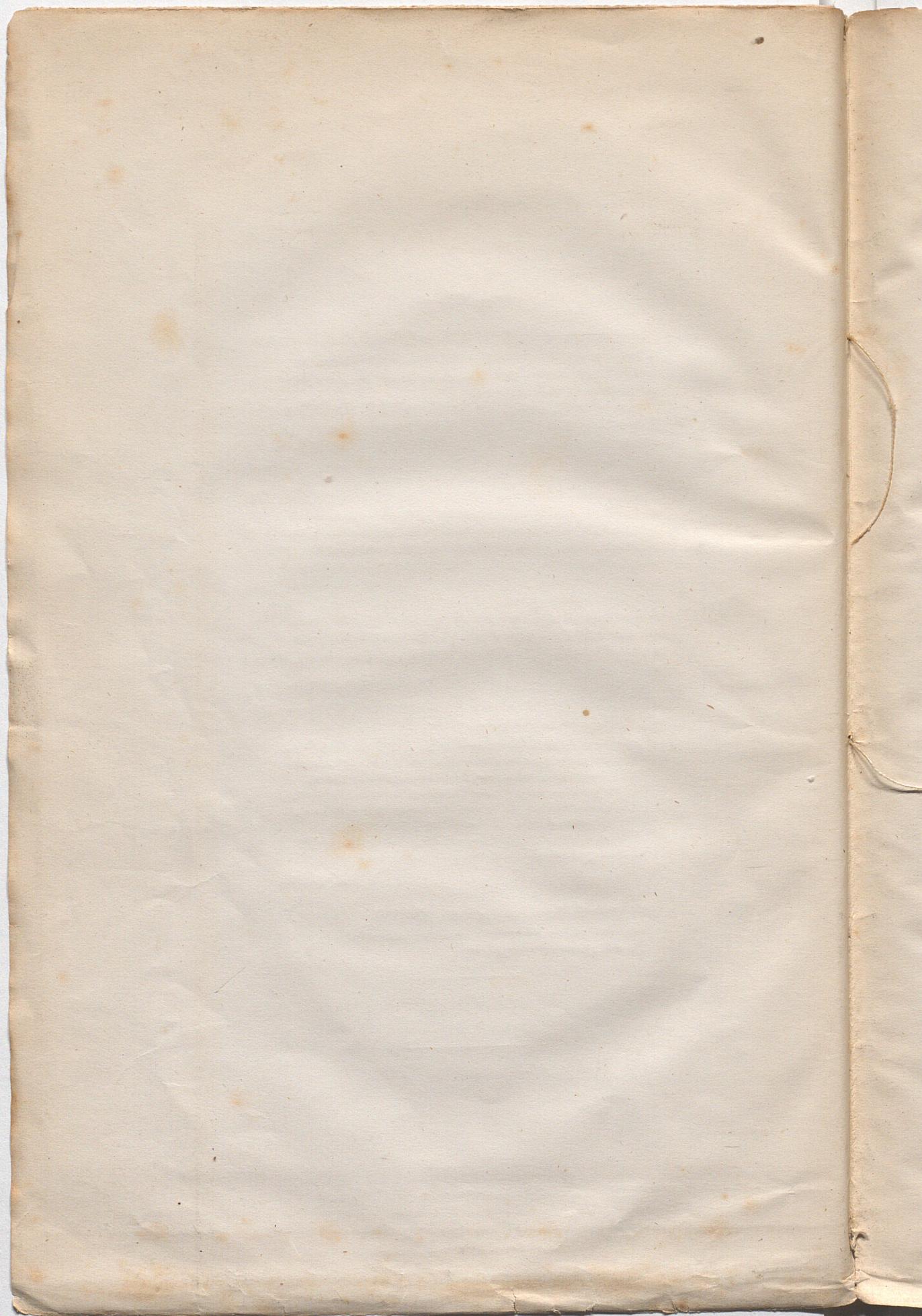
P. DION.

(1) Patrol. Migne. tom. LXXVI. col. 1175.

(2) Abrégé de l'histoire du S. Suaire, p. 25.

(3) Proprium Sarlat. p. 72.





La sainte couronne.

Notre contrée, celle qui composait jadis l'évêché de Sarlat, offre à la vénération des fidèles deux reliques bien précieuses :

Le Trésor de l'église de Cadouin renferme l'un des trois suaires qui enveloppaient le corps du Sauveur ; et la chapelle des Pénitents blancs de Sarlat possède une parcellle de la Sainte Couronne d'épines.

Personne n'ignore la marche triomphale de la Sainte Couronne à travers les pays et les âges et ses glorieuses étapes ; Jérusalem, Constantinople, Venise et Paris.

On sait comment ce diadème de la mort d'un Dieu, gardé et vénéré si longtemps à Constantinople, fut en 1238 donné à Saint-Louis et à la France par l'Empereur d'Orient Baudouin de Courtenai.

Le fils de Blanche de Castille, plus heureux de cette conquête que de la conquête d'un royaume, fut au-devant de la sainte relique avec son frère Robert, comte d'Artois.

Les deux princes, nus-pieds, dépouillés de leurs habits royaux, prirent la chasse sur leurs épaules et, à travers les flots des Parisiens prosternés, ils la portèrent à la chapelle royale du palais de la cité. Trois enveloppes la protégeaient; une d'or, une d'argent, une de bois de cèdre. Le roi voulut en ajouter une de pierre, et la Sainte Chapelle, le bijou architectural du 13^e siècle, s'éleva, témoignage pieux de la ferveur de Louis IX, monument splendide, magnifiquement restauré de nos jours et rendu au culte par l'Empereur Napoléon III.

Le 14 novembre 1793, la Sainte Couronne, accusée de servir d'aliment à la superstition, fut mandée à la barre de la Convention et, de là, envoyée à la Monnaie de Paris. — On fondait alors les cloches de bronze pour faire des gros sous; les châsses d'or et d'argent ne pouvaient être oubliées.

Les libres penseurs de cette époque jugèrent cependant qu'un des instruments authentiques de l'agonie de Jésus-Christ avait encore une certaine valeur historique, et il fut placé et catalogué dans le cabinet des médailles de la Bibliothèque nationale. C'est dans cet asile que la Sainte Couronne fut retrouvée le 26 octobre 1804 et rendue à la vénération publique par S. Em. Mgr le cardinal de Belloy, archevêque de Paris.

Un Sarladais, à qui notre ville doit beaucoup d'œuvres pieuses, M. l'abbé de Lacalprade, chanoine de l'église métropolitaine de Paris, demanda et obtint pour sa ville natale une faveur pour ainsi dire sans précédents :

Une parcelle, détachée de la Sainte Couronne et placée dans un écrin d'argent, fut confiée à M. l'abbé Pomarel et apportée à M. de Bétou, le saint curé dont le souvenir est toujours vivant parmi nous. Suivant l'intention du donateur, la précieuse relique fut, en 1808, solennellement transportée dans l'ancienne chapelle des Récollets pour y être gardée à perpétuité par les frères Pénitents blancs.

Une fête commémorative et triennale fut instituée. Ce jubilé sarladais a été célébré dimanche dernier avec une pompe digne des vieux jours de foi de la ville de Sarlat.

Le matin, à la messe solennelle, la Société chorale conduite par son habile directeur, a dignement payé son tribut d'adoration au Dieu fait homme qui, sur l'autel, renouvelait mystérieusement son sacrifice en présence d'un témoin muet du supplice sanglant du Calvaire.

Le soir, après les vêpres et le sermon prononcé par le R. P. Blanc de la Société de Jésus, la procession, contrariée par le mauvais temps, n'ayant pu sortir suivant l'usage, la châsse vénérée a été portée autour de l'église, laissant après elle, avec le parfum de l'encens, le souvenir de la piété de nos pères et l'espérance qu'elle se perpétuera d'âge en âge parmi nos descendants.

(Sarladais.)

Sarlat 24 août 1865.

un seul exemplaire de cette relique a été donné à



